



CONSEIL MUNICIPAL
30 MARS 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-63

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Charles PONS.

ETAIENT PRESENTS : M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Charlotte CAILLIEZ, Mme Anaïs SABATINI, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Louis ALIOT, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Edouard GEBHART, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Jean-François MAILLOLS, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Laurence PIGNIER, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à André BONET, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

**A/Appels à projets 2023 du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière:
demande de subvention auprès de l'Etat pour l'opération 'Sécurité routière séniors'**

M. Louis ALIOT expose :

Mes chers collègues,

Dans le cadre du Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) et de l'appel à projets lancé par l'État en début d'année, la ville de Perpignan sollicite le financement du projet 'sécurité routière séniors' qui répond aux objectifs définis dans le Document général d'orientation (DGO).

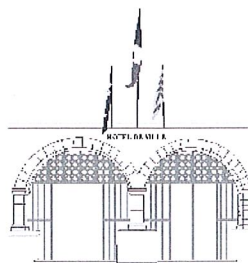
'Sécurité routière séniors'

Il s'agit d'actions de sensibilisation auprès des séniors qui ont pour objectif de réactualiser les connaissances des personnes âgées afin de garantir leur sécurité sur la route. Il s'agit aussi de répondre à toutes les questions sur la sécurité routière que les séniors peuvent se poser.

10 séances de sensibilisation sont programmées pour l'année en cours.

La dépense est estimée à 4 373.76 € HT et comprend :

- L'acquisition de 200 codes Rousseau séniors



- L'acquisition d'un vidéoprojecteur
- L'acquisition de catadioptrés + écarteurs de danger

La subvention sollicitée auprès de l'État est de 3 499 € soit 80% de la dépense.

L'objectif de ce projet est de prolonger la mobilité et l'autonomie des seniors au travers de leurs moyens de déplacements et de réactualiser leurs connaissances pour garantir leur sécurité sur la route.

Cette action est menée en collaboration avec le Centre communal d'action sociales (CCAS), les mairies de quartiers et le service animation Prévention Séniors de la police municipale.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la réalisation de cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière auprès de l'Etat,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

55 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20230330- 170569- DE -1-1

Accusé reçu le : **1 1 AVR. 2023**

Affiché le : **1 1 AVR. 2023**

M. Louis ALIOT, Le Maire

